



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE MIROIR DU
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI ZahiaProcuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN VéroniqueProcuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO AILCE
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC BrunoAbsent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration à Mme Apothéloz
BLANGERO MaryseAbsente
LEPOITTEVIN ClémentAbsent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et la Délibération Modificative N° 1 de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses délais,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 : De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

ARTICLE 3 : De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

ARTICLE 4 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHEE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019